

AMBITION

A3. Quels avantages pour les habitants et la maîtrise d'ouvrage ?

FICHE A3.1 Confort de vie et santé - Qualité de l'air intérieur

De nombreuses études sont en cours pour mesurer les performances du matériau bois sur ces différentes thématiques.

La question de l'utilisation des colles dans le bois, amène des questions sur le dégagement possible de COV, et donc relatif à la santé des utilisateurs.

L'étiquette sanitaire est obligatoire en France depuis septembre 2013 pour les matériaux de construction et de décoration. Cette étiquette indique de manière simple et lisible leur niveau d'émissions en composés organiques volatils (COV). Le niveau d'émission est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Exemple de quelques produits :

1. Le bois lamellé collé

Entre 2006 et 2009, l'industrie française du bois lamellé a entrepris une campagne d'essais pour qualifier et quantifier les émissions de COV et formaldéhydes générées par une poutre de bois lamellé. Ces tests ont été réalisés par le FCBA sur les bases du protocole AFSSET (un des plus exigeants au niveau international). Ils ont démontré la faible contribution des structures en bois lamellé aux problématiques de qualité de l'air intérieur et la conformité de ce matériau aux hautes exigences AFSSET.

Les émissions de formaldéhyde durant la vie en œuvre sont très faibles, inférieures à la classe d'émission la plus exigeante (classe E1 de la norme EN 14080).

2. Les parquets

Les parquets de fabrication française sont tous classés A ou A+.

Le bois lamellé affiche une classe A ou A+, selon les poutres, sur l'étiquette sanitaire obligatoire pour les produits de construction et de décoration. Ces résultats sont applicables aux CLT.

ressources

La liste des substances autorisées est disponible sur le site de la **European Chemicals Agency**.
<https://echa.europa.eu/fr/regulations/biocidal-products-regulation/understanding-bpr>

Le site du **lamellé-collé, des parquets français** disposent d'informations sur la qualité sanitaire de ce produit.

www.glulam.org/environnement/qualite-sanitaire/

L'interprofession de la Loire (Fibois 42) synthétise **ici** l'impact des différents composants bois sur la qualité de l'air.

<https://www.fibois42.org/img/comptes/3/outils/54.pdf>



© CNDB